

INFOS +

**Vous avez des interrogations,
vous pouvez vous adresser :**

AU CLAT 26
une équipe pluridisciplinaire
(médecin, infirmières de santé
publique, secrétaire) vous accueille
sur tout le Département.

**À VOTRE
MÉDECIN
TRAITANT**

Les missions du CLAT 26

- **Enquête** épidémiologique, autour d'un cas de tuberculose maladie.
- **Dépistage** cible des populations à risque.
- **Accompagnement** au sevrage tabagique dans le cadre d'un dépistage tuberculose.
- **Vaccination** par le BCG (recommandée pour les enfants de <15 ans).
- **Informations** aux associations, médecins et autres acteurs autour de la tuberculose.
- **Coordination** avec les différents Centres Hospitaliers du Département qui prennent en charge les consultations pour les patients porteurs de la tuberculose maladie ou d'une ITL, orientés lors des enquêtes.

CLAT 26

Maison des Solidarités
1070 Avenue Salvatore Allende
Service Prévention Santé
26800 PORTES-LÈS-VALENCE
Tél. 04 75 57 83 83
clat26@ladrome.fr

CENTRE DE LUTTE ANTITUBERCULOSE DE LA DRÔME



VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT AVEC

UNE PERSONNE MALADE DE LA TUBERCULOSE

OU VOUS ÊTES MALADE. VOUS AVEZ UN DOUTE ?

NE LE LAISSEZ PAS S'INSTALLER.

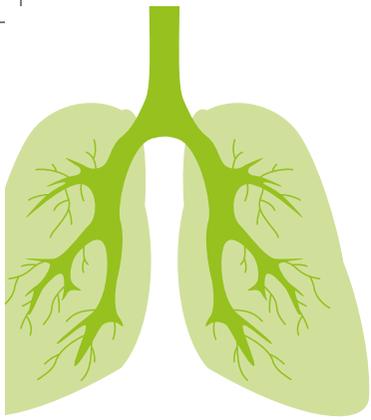
CONTACTEZ LE CLAT 26

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes



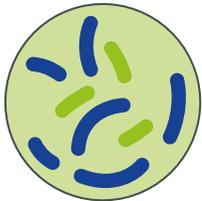
Qu'est-ce-que la tuberculose ?

C'est une maladie infectieuse provoquée par le bacille de Koch (BK). La forme pulmonaire est la plus contagieuse. La tuberculose atteint le plus souvent les poumons. Elle peut toucher aussi les autres organes : les ganglions, les os, les reins, les organes génitaux, le foie, le cerveau, la vessie, la peau, les yeux...

Comment se transmet la maladie?

► La tuberculose se transmet principalement par voie respiratoire.

La personne malade émet des microbes par voie aérienne : toux, éternuements, crachats, parole. Les microbes sont invisibles dans l'air environnant et ils restent présents plusieurs heures.



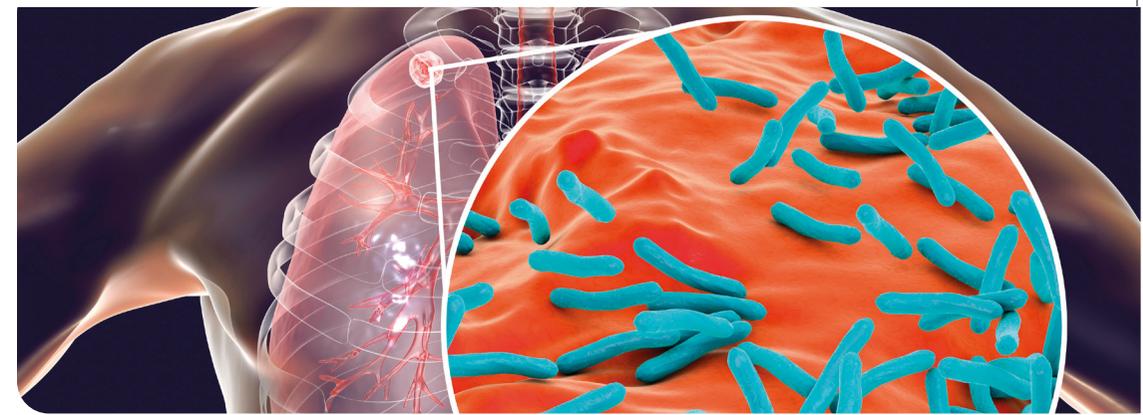
Les symptômes d'alerte

► Toux persistante, crachats ± sanglants, fièvre, fatigue, sueurs nocturnes, perte d'appétit, perte de poids...

► Un malade peut contaminer 10 à 15 personnes de son entourage.

► Lorsqu'une personne est contaminée, elle développe soit une tuberculose maladie, soit une Infection Tuberculeuse Latente (ITL). Cette ITL peut passer inaperçue. Elle est non contagieuse cependant le risque de développer une tuberculose maladie est possible.

Si vous êtes cas contact, sans symptôme d'alerte, vous n'êtes pas contagieux.



Le traitement

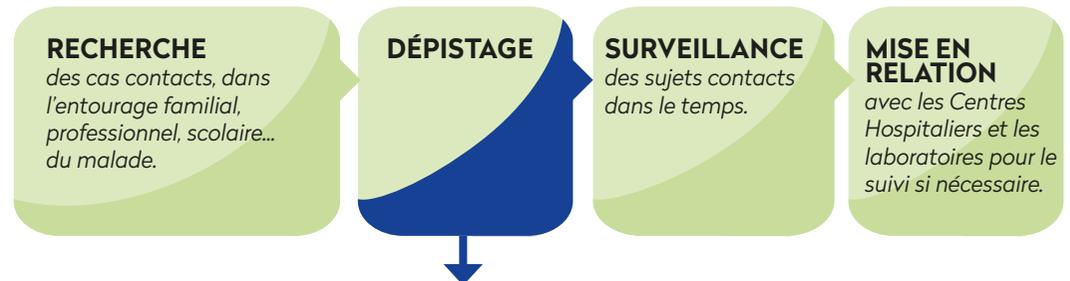
Le traitement de la tuberculose est spécifique. Il est basé sur une prise d'antibiotiques durant 3 à 9 mois avec un suivi médical régulier.

Des enquêtes épidémiologiques permettent de dépister les personnes susceptibles d'être contaminées dans l'entourage du malade.

Les enquêtes épidémiologiques

Lorsqu'une tuberculose maladie est diagnostiquée, le médecin est dans l'obligation de la déclarer à l'Agence Régionale de Santé en préservant l'anonymat de la personne malade. Cette maladie est prise à charge à 100 % par la Sécurité Sociale (ALD).

→ Le CLAT est saisi pour réaliser l'enquête autour des cas de tuberculose maladie :



DÉPISTAGE DES CAS CONTACTS

1



Une RADIOGRAPHIE pulmonaire est effectuée le plus précocement possible.

2



Une CONSULTATION avec le médecin traitant

3



2 MOIS après le dernier contact avec la personne porteuse de la tuberculose :
- un test cutané (Intra Dermo Réaction) et/ou
- une prise de sang



Si besoin, les frais inhérents à ces différents examens sont pris en charge par le CLAT 26.